

ÉNERGIE Le SDEE s'associe à plusieurs syndicats

Un achat groupé d'électricité

Le SDEE (Syndicat départemental d'énergie et d'équipement) de Lozère a rejoint un groupement d'achat d'électricité. Aurélie Mallet, la directrice adjointe en explique le mécanisme. Elle revient aussi sur les raisons et les conséquences de la hausse des prix de l'énergie.

Le SDEE achète de l'électricité ?
Aurélie Mallet : « Oui dans le cadre du groupement d'achat on s'est regroupé avec dix autres syndicats d'énergie présents sur la région Occitanie et sur quelques régions limitrophes. Chaque syndicat recense les besoins des adhérents de son territoire, essentiellement des communes, des structures publiques mais aussi des établissements médico-sociaux. On recense tous les besoins des membres, pour chacun de leur point de consommation. Ensuite on lance régulièrement des marchés pour mettre en concurrence des fournisseurs d'électricité et obtenir les meilleures offres possibles. L'effet de la mutualisation vise à peser auprès des fournisseurs pour obtenir à la fois des prix compétitifs mais aussi des services qui soient satisfaisants. »

Vous êtes en train de lancer un appel ?
 « La consultation a été lancée l'automne dernier. On a recensé les besoins des adhérents en début 2021 et les marchés ont été lancés à l'automne et l'attribution a été faite en décembre pour une prise d'effet au 1^{er} janvier. »

Le contexte du marché est difficile, on parle d'une hausse du prix de l'électricité. Il y a une problématique de fourniture au niveau National ?
 « Les résultats qui sont présentés aujourd'hui concernent uniquement l'année 2022, le marché qu'on vient d'attribuer à EDF l'a été pour les trois années à venir, mais les prix qu'on a obtenus ne concernent que l'année 2022. Et c'est une très bonne chose parce que le renouvellement de nos contrats est intervenu dans une période de tension et d'instabilité du marché de l'électricité qui n'avait jamais été connu auparavant. Donc si je prends le cadre de notre dernier marché qu'on avait renouvelé en 2019 le prix du kilowatt heure avoisinait les 52 € et on trouvait déjà que le prix était élevé à l'époque. Au moment où on a lancé l'appel cette année, le prix du mégawattheure était aux alentours de 135 €. On était presque trois fois plus cher que deux ans auparavant, et on a même connu un pic dans le courant du mois de décembre qui est monté à 400 € du mégawatt. La période à laquelle est intervenu le renouvellement de nos contrats n'est vraiment pas la bonne. Du coup on a des résultats qui sont vraiment décevants par rapport à ce qu'on avait l'habitude d'avoir. Il y a quand même de grandes questions

qui se posent au niveau du secteur de l'énergie et de l'évolution des prix dans les mois et les années à venir, que ce soit pour les adhérents de notre groupement mais également l'ensemble des consommateurs. »

Concrètement, l'électricité achetée, vous l'avez payée cher ?

« C'est ça. Pour l'année 2022, l'électricité va coûter très cher au groupement et à ses membres. On entend de plus en plus parler de ce problème de hausse des prix. D'ailleurs, le gouvernement a pris différentes mesures pour contenir cette hausse. Il a notamment annoncé que la hausse ne dépasserait pas 4 %. C'est ce qui concerne les tarifs réglementés mais en fait les mesures qui ont été prises pour contenir cette hausse à 4 % vont coûter à peu près 16 Mds€ à EDF et à l'État. C'est-à-dire que l'État a dans un premier temps joué sur la fiscalité, donc il a réduit une taxe qui lui rapportait à peu près 8 Mds€ par an. Et en parallèle de ça, il a imposé à EDF de vendre une partie de son énergie nucléaire à ses concurrents. Ça, c'était déjà le cas depuis de nombreuses années. EDF a l'obligation de vendre un quart de sa production à un prix fixé par l'État à ses concurrents, mais vu que l'augmentation des prix était pharaonique cette année l'État a augmenté le volume qu'il impose de vendre par EDF à ses concurrents à un prix réduit. EDF va aussi perdre 8 Mds€ à cause de cette décision. »

Cette décision s'applique immédiatement pour les années futures ?

« C'est une décision qui est prise uniquement pour l'année 2022. Ce sont 15 Mds€ qui vont être mobilisés pour contenir l'augmentation des prix pour 2022, mais on n'a pas de visibilité pour les années suivantes. On peut se douter que ce dispositif aura du mal à être maintenu sur la durée. Si les prix ne redescendent pas d'eux-mêmes sur le marché, il y a des questions à se poser pour les années à venir. »

Est-ce que le fait qu'EDF doive vendre à ses concurrents de l'électricité moins chère est aberrant ?

« C'est aberrant. Après ce sont les obligations de mise en concurrence du marché de l'électricité qui ont conduit à cette situation. En 2007, sous impulsion de l'Europe entre autres, la décision a été prise d'ouvrir à la concurrence le marché de l'électricité. Il faut savoir qu'en France on avait une des

énergies les moins chères de d'Europe, grâce à nos centrales nucléaires qui permettent une production d'énergie à bas coût. Comme EDF bénéficiait de cet avantage, pour accélérer la mise en concurrence du marché de l'électricité, on l'a obligée à vendre un quart de sa production à ses concurrents. Et donc dans le contexte dans lequel on se trouve, on lui demande de vendre encore plus d'électricité à bas prix. L'aberration c'est qu'EDF va même être contraint d'aller acheter de l'énergie sur le marché de gros à 250 ou 300 € du mégawatt, pour le revendre à 46 € à ses concurrents du fait des obligations de mise en concurrence du marché. Quand on est dans une période de stabilité, tout le monde y trouve son compte mais là, il y a une dérégulation du marché et on se retrouve dans une situation qui est vraiment compliquée à gérer. À savoir qu'en plus la hausse de l'électricité vient de l'augmentation du prix du gaz. L'augmentation essentiellement du prix du gaz, qui elle est liée à des problèmes géopolitiques entre la Russie et l'Allemagne, avec des importations de gaz moins importantes, influe sur l'augmentation du prix de l'électricité. Ce sont des domaines sur lesquels, à notre niveau, on n'a pas la main. On est obligés de subir les effets. »

Qu'est-ce que cela entraîne pour votre groupement d'achat lozérien ?
 « Vu qu'on est dans sur une offre soumise à concurrence on ne bénéficie



Aurélie Mallet, directrice générale adjointe du SDEE. Photo JCA

pas des 4 % d'augmentation plafonnés annoncés par l'État, qui concernent uniquement les particuliers et les consommateurs éligibles aux tarifs réglementés. On est obligés d'aller chercher notre électricité directement sur le marché de gros, avec des prix pharaoniques en ce moment. Pour 2022, nos membres vont subir cette augmentation. L'intérêt du groupement, c'est justement de pouvoir bénéficier d'un accompagnement et d'une expertise, du bureau d'études avec lequel on travaille pour mettre en place une stratégie d'achat pour les années 2023 à 2024 qui permettrait de limiter la hausse pour les années suivantes. Sous réserve que le marché se détende et qu'on puisse prendre des positions aux moments les plus opportuns. À l'heure actuelle, c'est sûr que nos adhérents vont être touchés de plein fouet pour 2022 par le contexte dans lequel on se trouve, mais de notre côté, on va tout faire pour les épauler. Déjà le travail sur 2022 va être de proposer un accompagnement pour essayer de réduire au mieux les consommations. »

Le groupement est constitué de 143 membres. Ce sont des collectivités, des établissements publics, des groupements d'intérêt public, des

sociétés d'économie mixtes. Ils vont payer l'électricité plus chère ?

« Tout à fait. Là, l'idée c'est vraiment de rentrer plus en détail sur les raisons de cette augmentation et l'impact que cela va avoir pour eux sur leur facture de 2022. »

Vous ne pouvez rien y faire ils vont payer plus cher ? Ce que vous leur dites, c'est qu'il y a peut-être une façon de mieux gérer les dépenses ?

« Il ne faut pas se leurrer non plus. Les modifications de comportement et de gestion de l'énergie ne vont pas faire de miracles. La commande, ça sera un accompagnement qui permettra effectivement de faire des économies. Ensuite, on va continuer à travailler avec notre bureau d'études pour voir comment on peut adapter au fil de l'eau le contrat qu'on vient de signer pour aussi les faire bénéficier des annonces faites par le gouvernement, notamment en ce qui concerne la fiscalité qui viendra minorer le prix qui nous a été annoncée au mois de décembre. Mais il y a tellement d'évolutions au jour le jour qu'on est obligés, nous aussi, de nous adapter avec des annonces et des décisions qui d'une quinzaine à l'autre, sont totalement différentes. »

Jean-Claude Astruc

Les nouvelles missions du SDEE

Aurélie Mallet est revenue sur les missions du SDEE et leur évolution : « On a une structure qui regroupe l'ensemble des communes du département et dix intercommunalités et on intervient pour leur compte dans différents domaines de l'électrification, l'éclairage public, la gestion des déchets. On a aussi une équipe d'eau et d'assainissement. Et, depuis quelques années on se positionne aussi sur tout ce qui est relatif à la transition énergétique. On a déployé sur le département un réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques. On a aussi intégré la mission chaleur renouvelable, qui était portée

auparavant par la CCI. On a deux agents qui interviennent dans l'accompagnement des collectivités, des entreprises pour réaliser leur projet de chauffage à énergie renouvelable. Et depuis l'automne dernier, on a aussi recruté un économiste de flux qui va intervenir auprès des communes pour les accompagner dans leur projet de rénovation énergétique et d'amélioration de la gestion de leur consommation d'énergie. Dans le cadre de nos activités, on gère aussi un groupement d'achat d'électricité depuis 2015, qui regroupe 143 membres et un peu plus de 3000 points de livraison sur le département. »

ENVIE D'APPRENDRE AUTREMENT ?



Du CAP à la Licence selon les métiers :

métiers du cheval
 maréchalerie
 apiculture
 agriculture
 agroalimentaire
 aménagement paysager
 service à la personne
 pêche de loisir
 environnement
 métiers de l'eau
 aquaculture

PORTES OUVERTES

Samedi 2 Février 2022 13h - 17h
 St Chély, la Canourgue, Marvejols

Pour les rendez-vous individuels
 contacter l'établissement

En virtuel
 inscription sur :
www.epl-lozere.fr

Lycée Louis Pasteur : formation scolaire - La Canourgue 04 66 32 83 54

Lycée François Rabelais : formation scolaire - St Chély d'Apcher : 04 66 42 61 50

CFA CFPPA de Lozère : formation pour adulte et par apprentissage - Marvejols - Florac
 04 66 32 02 39



epl-lozere.fr

